

Monsieur le Ministre,

Madame Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous a demandé d'animer un groupe de travail sur les évolutions envisagées pour la gestion des unités de recherche. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans la refonte complète du paysage de la recherche en France en cours depuis 3 ans. Les réformes déjà effectuées et les intentions exprimées par la ministre dans le Monde du 18 octobre 2007 soulèvent de très graves inquiétudes dans la communauté scientifique :

- La qualité de la recherche n'y est mesurée qu'en terme de recherche finalisée. Bien entendu, les attentes sociétales doivent être prises en compte. Cependant, nous considérons que la recherche fondamentale est et doit rester un enjeu majeur : d'une part toute société évoluée se doit de participer au progrès général des connaissances, d'autre part les voies de progrès sur les sujets mêmes évoqués par la ministre peuvent apparaître à partir de recherches initialement sans application identifiée.
- L'Agence nationale de la recherche (ANR) distribue l'essentiel de ses moyens sur des programmes ciblés pour « mettre en oeuvre la programmation définie par sa tutelle » (selon les termes du décret la mettant en place), avec entre autres dangers celui d'une logique qui ne serait que de court terme. La croissance rapide du budget de l'ANR (près d'un milliard d'euros en 2008) lui donne un rôle central dans la distribution des crédits d'intervention, alors que les opérateurs (universités, EPST, EPIC) voient leur budget stagner et de fait décroître compte tenu de la montée des charges incompressibles. Le dialogue direct entre porteurs de projet et ANR commence déjà à déstabiliser l'ensemble des unités de recherches et la politique de recherche définie par leurs opérateurs. Un rééquilibrage majeur au profit des opérateurs de recherche est indispensable.
- L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est, tout comme l'ANR, constituée de personnalités exclusivement nommées par le ministère. Avec l'ANR et l'AERES, c'est un système de contrôle étroit du champ scientifique par le politique qui se met en place.

La double structuration locale (universités, écoles d'ingénieurs), et nationale, qui permet de coordonner l'effort de recherche dans chaque champ disciplinaire et dans le contexte international, est aujourd'hui assurée par les unités mixtes de recherche (UMR), concept défini à partir des laboratoires associés mis en place dans les années soixante. Les UMR sont depuis plus de 10 ans l'épine dorsale du système de recherche français et sont bien perçues par la communauté scientifique. Cette approche doit être maintenue tout en procédant aux adaptations nécessaires : simplification de la gestion de ces unités, limitation (à deux lorsque c'est possible) du nombre de tutelles principales, renforcement du rôle des universités.

Si le système des unités mixtes est remis en cause dans son principe, c'est la structuration même de la recherche en France qui est menacée. C'est grâce à ce système que les EPST assument leurs missions avec une efficacité indiscutable en terme de production scientifique rapportée au budget. Le CNRS a une mission spécifique de recherche fondamentale sur une base pluridisciplinaire. Un découpage de cet organisme en instituts spécialisés présenterait le risque évident de renforcer davantage la priorité donnée aux recherches finalisées au détriment de la pluridisciplinarité, de la prise de risques et des recherches de long terme.

Les soussignés, membres du Comité national et d'autres instances représentatives, vous demandent de prendre en compte ces éléments dans le rapport que vous devez remettre sur l'évolution du statut et des modes de gestions des unités de recherche françaises.